

Qui ? Quand ? Quoi ?

Le bulletin périodique de la commune de Limersheim.

Numéro 017 – février 2016

Edito du Maire - Chantiers bénévoles

A l'occasion des vœux du Maire, j'indiquais dans mon discours que quelques petits chantiers pouvaient être réalisés en régie par les agents communaux assistés des élus, mais également par toutes les bonnes volontés de notre village.

Ces chantiers prennent source dans la générosité des gens et leur envie de donner quelques heures de leur temps pour servir un intérêt commun, participer à l'embellissement de la Commune et au mieux vivre ensemble.

Ils sont un moment de convivialité, font notre fierté et forcent l'admiration des élus et des habitants des communes voisines, qui s'inspireront peut-être de cet exemple.

Ils permettront par leur mise en place, de mener à bien des projets qui n'auraient, sans cela, pu voir le jour dans une petite Commune avec un budget limité comme la nôtre.

Aujourd'hui, nous faisons appel aux bénévoles.
Nous avons besoin de vous !

Venez nous rejoindre pour donner quelques heures de votre temps où la journée entière...

Les chantiers auront lieu le samedi en dehors de la période hivernale, et une invitation vous parviendra par mail ou courrier.

Les chantiers planifiés :

- 02 avril : Journée de plantation en forêt
- 16 avril : Enlèvement du crépis sur les murs extérieurs de l'église

La restauration de midi est offerte par la municipalité.

Si vous souhaitez prendre part à ce beau projet, faites-vous connaître auprès de la Mairie :

Tél : 03 88 64 27 67 - Courriel : mairie-limersheim@wanadoo.fr

Toute contribution est la bienvenue !

Merci d'avance à tous et toutes



Déchetterie d'Hindisheim

Pour vos déchets verts, bois et gravats la déchetterie décentralisée d'Hindisheim est ouverte :

Samedi de 9h00 à 12h00

Mairie de Limersheim

Accueil du public :

Lundi	de 09h00 à 12h00
Mardi	de 09h00 à 12h00
Mercredi	de 09h00 à 12h00
Jeudi	de 16h00 à 19h00
Vendredi	de 09h00 à 12h00

Permanence du maire et des adjoints :

Les Jeudis de 19h00 à 21h00, avec possibilité de rendez-vous.

Travaux d'Éclairage Public

Courant 2013, la Municipalité a réalisé un audit de l'ensemble de l'éclairage public de la Commune, faisant apparaître les éléments suivants :

Notre Parc

- 95 points lumineux.
- 38 lanternes « style ».
- 15 lanternes « 3334 ».
- 2 lanternes « boule ».
- 21 lampadaires façades « style ».
- 19 lampadaires façades divers.
- 4 points de livraison et de consignation.



La Consommation

- 51 559 kWh (-1% / 2012).
- 543 kWh/point lumineux (603kWh sur le secteur).

L'Entretien

- 89 € en 2013.
- 637 € sur les 5 dernières années.

Les coûts

5 896 € soit 62,06€ / point lumineux - (85,47 € sur la moyenne du secteur).

Les anomalies

2 points de livraison et de consignation sont à refaire (non conforme) et à sortir des locaux UME (Route Hindisheim et Valpré).

1 point de livraison est à refaire (Rue des Noyers).

15 lampadaires (Lotissement Valpré) présentent plusieurs défauts :

- Pas de mise à la terre.
- Boîtiers de raccordement non conforme (IP447).
- Protection des arrivées de câbles.

Plus de pièces détachées pour les 2 lanternes boules.

Les améliorations

Ampoules « ballon fluo » en fin de vie (37 dans nos installations).

Remplacer les vieux lampadaires façades.

1 point de livraison à sortir des locaux UME (rue Haute).

Aussi, le Conseil Municipal a décidé de lancer deux grands chantiers d'éclairage public, qui débiteront prochainement.

Ces chantiers consisteront à :

- Remplacer 15 candélabres d'éclairage public par de nouveaux équipements en LED dans le cadre d'une opération d'économie d'énergie dans le Lotissement « Valpré ».
- Mettre en conformité et sortir les tableaux de commande d'éclairage public des postes Valpré, route de Hindisheim, Amandiers, rue de Noyers.

Ces travaux sont subventionnés par l'Etat à hauteur de 20%.

Un marché pluriannuel sera également lancé courant du 1^{er} trimestre 2016 concernant :

- La création de nouveaux candélabres et le remplacement ou la suppression de l'ensemble des anciens candélabres.
- Le passage à la LED de l'ensemble de l'éclairage public récent existant.

Travaux sur la voirie

Travaux effectués sur la voirie

Que ce soit pour l'amélioration de vos routes et trottoirs, pour les besoins en maintenance ou installation des routes, des réseaux de distribution d'eau et d'électricité, ou pour toutes autres interventions techniques, les services de la Mairie ainsi que les concessionnaires effectuent régulièrement des interventions sur la voie publique. Ces interventions peuvent perturber la circulation ou occasionner des gênes auprès des riverains (bruits, poussières...).



Autorisations

Tous les travaux entrepris, par des particuliers ou des professionnels, impliquant une occupation du domaine public font l'objet d'une demande auprès du secrétariat de la Mairie.

Travaux soumis à permission de voirie :

- Montage d'un échafaudage sur le domaine public.
- Stationnement d'une benne à gravats sur le trottoir ou dépôt de matériaux (sable, gravillons, etc.) sur la voie publique.

L'ensemble de ces cas doit bénéficier d'une demande au préalable.

Dès qu'il y a travaux, ne pas oublier

- d'afficher sur le chantier mention du permis de construire, démolir ou de la déclaration de travaux, dès sa notification et pendant toute la durée du chantier.
- de souscrire une assurance dommages-ouvrages.

À défaut, le pétitionnaire encourt des sanctions pénales sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille.

- d'adresser en Mairie, en 3 exemplaires, la déclaration d'ouverture de chantier dès le début des travaux et en fin de chantier, dans un délai de 30 jours, la déclaration d'achèvement de travaux. Dans les 3 mois à compter de la déclaration d'achèvement de travaux, la Mairie délivre un certificat de conformité, à condition que les travaux aient été réalisés conformément à l'autorisation délivrée.
- de demander l'autorisation de travaux en vue de la prise d'arrêté de réglementation provisoire de stationnement.





Les enfants rencontrent M. le Maire

Le mercredi 13 janvier, nous sommes allés à la Mairie pour rencontrer M. SCHAAL et M. HURSTEL, un adjoint. Nous avons pu poser de nombreuses questions auxquelles ils ont répondu. Puis, nous leur avons soumis quelques idées afin de participer à la vie de notre village. Cette visite nous a permis de comprendre la fonction du Conseil Municipal.

Un grand merci à Monsieur le Maire, son adjoint et à Mme SEURET de nous avoir consacré de leur temps.

La classe de CE2-CM1-CM2



Permis de construire

Demandeur

Objet

Décision

A = Autorisé, R = Refusé

PORCHERET Francis

Construction d'un garage
19, rue Valpré

A : 11/02/2016

ADAM Eddy

Construction d'une maison individuelle
3 A, rue Binnen

A : 09/02/2016



Déclarations préalables

Demandeur

Objet

Décision

A = Autorisé, R = Refusé

PFAADT Yannick

Remplacement des fenêtres
16, rue Valpré

A : 22/12/2015

HOLVECK Gilbert

rajout d'une fenêtre de toit et
changement d'une fenêtre existante
24, rue Valpré

A : 22/12/2015

ROOS Patrick

Pose d'une pergola sur terrasse existante
8, rue Haute

A : 22/12/2015

PORCHERET Francis

Mise en place d'un portail
19, rue Valpré

A : 9/02/2016

KIEFFER Christophe

Pose d'un portail et de clôtures
11, rue du Vin

A : 21/01/2016

DUSCH Christine

Pose d'un SPA
1, rue de la Gare

A : 02/02/2016

RINGEISEN Robert

Ravalement de façade extérieur
16, rue Circulaire

A : 9/02/2016

La parole est aux enfants et aux jeunes...

Un futur conseil municipal des enfants à Limersheim ?

Accompagnés de M. RIEBEL, leur maître, les enfants de CE2/CM1/CM2 sont venus à la Mairie le jeudi 13 janvier pour rencontrer le Maire et des élus.

A tour de rôle ils ont pu poser les nombreuses questions préparées à l'école, puis proposer leurs idées pour améliorer la vie dans notre village.

A leur tour les collégiens de 6ème et 5ème se sont retrouvés dans la salle du conseil le samedi matin 16 janvier, pour découvrir le fonctionnement de la Commune, du Conseil Municipal, pour évoquer leurs problèmes et faire de nombreuses propositions.

Si les plus jeunes ont envie de faire plaisir en disant « bonjour » dans la rue avec un sourire, en invitant à s'écouter, à s'entraider, ils ont également envie de passer un après midi avec les seniors pour faire des activités ensemble.

Ils voudraient nettoyer les rues, rajouter des poubelles, faire une piste cyclable à travers le village et demander aux automobilistes de rouler à 20 km/h.

Ils ont eu l'idée de construire des appartements, de réparer les vieilles maisons vides pour qu'elles soient à nouveau habitables.

Ils rêvent d'une piscine, d'un cinéma, d'un restaurant ou endroit pour se retrouver et manger ensemble, d'un club de foot, d'un city-stade et même d'un hôpital et d'une jardinerie...

Les plus grands proposent d'organiser des fêtes pour tous, un marché de Noël, une fête de la musique. Ils aimeraient participer à la décoration du village pour Noël.

Eux aussi souhaitent des lieux pour se retrouver : une aire de jeux pour les parents et les enfants, un City-stade (dans un premier temps un accès plus direct à celui de Hindisheim)

Eux aussi ont le souci d'améliorer la propreté: rajouter des poubelles dans les lotissements et aux 4 coins de la rue circulaire, nettoyer la piste cyclable, les trottoirs, les caniveaux...

Viennent aussi des idées pour améliorer :

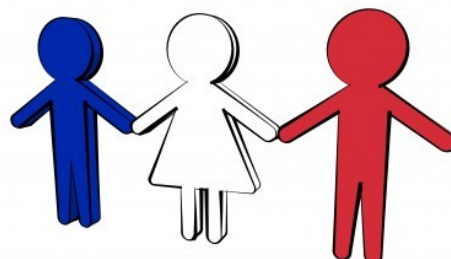
- les services : une épicerie au dépôt de pain, un meilleur débit internet.
- la sécurité : rajouter des passages piétons, fabriquer une signalisation interne au village.

Pour finir ils ont évoqué les transports scolaires avec les retards et le manque de places assises. Problèmes pour lesquels la Mairie a pu contacter le Conseil Départemental. Monsieur le Maire a invité les enfants à signaler à la Mairie tout incident dès la sortie du bus.

Beaucoup de propositions à réinterpréter et confronter à la réalité. Certaines peuvent être réalisables avec et par les enfants.

Devant l'enthousiasme et la motivation de cette jeunesse nous pouvons envisager dans un deuxième temps la création d'un conseil municipal des enfants qui devra être validée par une délibération du Conseil Municipal des adultes.

Prochain rendez-vous le samedi 26 mars pour préparer la journée verte du 23 avril.



Passage à la TNT HD



La TNT passe à la Haute Définition en France métropolitaine. Êtes-vous prêt ?

La norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) évolue prochainement sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Elle permettra de diffuser des programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Ils doivent s'assurer dès maintenant que leur téléviseur est compatible HD.

Comment vérifier que son téléviseur est prêt ?

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible HD.

Si vous recevez la TNT par l'antenne râteau (individuelle ou collective), un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur est prêt pour le 5 avril :

	• Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4).		• Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.
--	--	--	--

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à réaliser rapidement afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins.

Il n'est toutefois pas nécessaire de changer de téléviseur : l'achat d'un adaptateur compatible TNT HD suffit (à partir de 25 euros dans le commerce). Une charte a été signée avec de nombreux revendeurs de matériels : n'hésitez pas à leur demander conseil !

Le 5 avril 2016, un réglage de votre téléviseur compatible HD sera nécessaire pour retrouver l'ensemble de vos chaînes avec une qualité HD.

Le passage à la TNT HD engendra une réorganisation des bouquets des chaînes dans la nuit du 4 au 5 avril. Les téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau devront par conséquent lancer une recherche et mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant.

Des aides sont disponibles pour accompagner le téléspectateur

Deux types d'aides sont prévus :

- L'aide à l'équipement TNT HD : il s'agit d'une aide financière de 25 euros disponible dès maintenant, pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) et recevant la télévision uniquement par l'antenne râteau ;
- L'assistance de proximité : c'est une intervention gratuite à domicile opérée par des agents de La Poste, pour la mise en service de l'équipement TNT HD. Elle est réservée aux foyers recevant exclusivement la télé par l'antenne râteau, et dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80%. Cette aide est disponible depuis début 2016 en appelant le 0970 818 818 (appel non surtaxé).

Retrouvez toutes les informations sur le passage à la TNT HD sur le site , ou en appelant le 0970 818 818 (du lundi au vendredi de 8h à 19h – appel non surtaxé).

Collecte ponctuelle des Déchets Dangereux des Ménages



Communauté de communes du
Pays d'Erstein

La collecte en apport volontaire aura lieu à côté de la déchèterie. Tous les produits liquides ou pâteux devront être présentés au technicien chargé de la collecte dans un récipient hermétiquement fermé.

Les produits concernés par cette opération de déstockage réservée aux particuliers de la Communauté de Communes sont :

- La peinture, les vernis, les colles, les cires, les anti-rouilles, les solvants chlorés ou non, l'essence de térébenthine, les oxydes de métaux, les détachants, les détergents, l'eau de javel, la soude, les aérosols non vidés, les produits de jardinage, les phytosanitaires...
- Les phytosanitaires* (herbicides, insecticides, fongicides) que nous utilisons au jardin, dans nos allées, sur nos terrasses et nos trottoirs contribuent à contaminer la nappe phréatique et les rivières, ils dégradent les sols et ont un impact sur notre santé.

Suite à la conférence du jardinier M. Eric CHARTON en février 2015, certains d'entre vous ont décidé d'abandonner ces produits pour cultiver le jardin, entretenir les allées et le gazon de manière naturelle.

En rapportant ces produits dont vous n'avez plus usage vous pourrez rencontrer M. CHARTON qui tiendra un stand sur place le samedi 2 avril (aux horaires de la collecte) et se fera un plaisir de partager ses techniques et astuces.

Les personnes désirant des informations plus précises concernant les produits concernés par cette collecte peuvent contacter la Communauté de Communes du Pays d'Erstein - 2, rue du Couvent à ERSTEIN. Tél : 03.88.64.66.58.

*les agriculteurs ne sont pas concernés par cette collecte de pesticides, ils bénéficient de collectes spécifiques auprès de leurs distributeurs.

A la déchèterie d'ERSTEIN

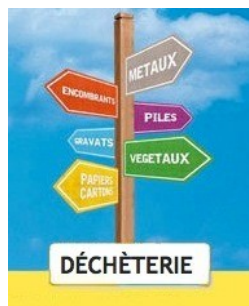
Le 1^{er} avril 2016 de 14h à 17h

Le 2 avril 2016 de 9h à 12h et de 14h à 17h

Déchetterie d'Erstein

Horaires :

Lundi	de 13h00 à 17h00
Mardi	de 13h00 à 17h00
Mercredi	Fermé
Jeudi	de 13h00 à 17h00
Vendredi	de 13h00 à 17h00
Samedi	de 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Dimanche	de 09h00 à 12h00



Accès :

Un système de contrôle automatisé des accès est mis en service sur le site de la déchetterie d'Erstein.

N'oubliez pas votre badge.



Médiathèque d'Erstein

La médiathèque Denis Rack-Salomon est devenue intercommunale en décembre 2015. La Médiathèque d'Erstein est un lieu de culture, de découvertes, de rencontres, de formation et d'éducation.

L'accès est libre et gratuit dans le respect des règles nécessaires à son bon fonctionnement. Tous les documents disponibles peuvent être consultés sur place sans autre formalité.

Pour emprunter

Le prêt à domicile est soumis à un abonnement valable un an à compter de la date d'inscription.

L'inscription des jeunes de moins de 18 ans est soumise à autorisation parentale écrite préalablement. Les moins de 13 ans doivent être accompagnés d'un parent lors de l'inscription. Un justificatif de domicile et un justificatif de tarif réduit sont demandés.

Pour plus d'information ⇒ <http://mediatheque.ville-erstein.fr/>

Abonnement et tarifs

	Abonnement livres	Abonnement tout support
- de 18 ans	Gratuit	7,30 euros
Réduits	7,30 euros	12,50 euros
26 ans et +	12,50 euros	22,90 euros
Groupe	Renseignements à la Médiathèque	

Abonnement livres : 7 imprimés au choix (livres, bd, partitions, revues...).

Abonnement tout support :

7 imprimés + 1 cdrom + 4 DVD + 4 CD
+ accès illimité au portail musical Médiason67

(pour les plus de 13 ans)

+ accès au portail de la Médiathèque Numérique.

(plus d'infos sur les services numériques de la médiathèque dans la page d'accueil du site internet).



MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE - DENISE RACK SALOMON

Place du Château de la Rebmatt

BP 20036

67 151 ERSTEIN Cedex

Tel : 03 88 98 84 65

E-mail : mediatheque@ville-erstein.fr

Qui ? Quand ? Quoi ? Numéro 17
Février 2016 édité par la Mairie de Limersheim



Le Maire,


Stéphane SCHAAL

DEVENEZ ACTEUR

INITIEZ-VOUS AUX PREMIERS SECOURS

ALERTER



MASSER

DÉFIBRILLER



POSER UN GARROT

Il y a des gestes qui sauvent
Suivez une initiation* gratuite de deux heures

#lesgestesquisauvent



Pour vous inscrire :

www.sdis67.com

Inscriptions en ligne uniquement



*Cette initiation est non diplômante

Quoi ? Quand ? Avec Qui ? Où ?

L'agenda de Limersheim.

27 Février

Ramassage de vieux
papier

02 Avril

Journée Plantations

07 Mars

Conseil Municipal

04 Avril

Conseil Municipal

14-17 Mars

Purge du réseau d'eau UME

Les UME pratiqueront une purge du réseau
d'eau sur la Commune de Limersheim.

16 Avril

Journée Travaux Église

20 Mars

Dimanche des
rameaux

Vente de gâteaux après la messe

22 Avril

Collecte de sang

23 Avril

Journée Verte

26 Mars

Réunion préparation
Journée verte avec les
enfants

27 Mai

Fête des voisins

1 ET 2 Avril

Collecte des déchets
ménagers dangereux
en déchetterie

05 Juin

Marché aux puces

